

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017

## TITRE : Approbation du projet d'aménagement de la Chanaz

Etaient présents : Roger FENET, Claude GUY, Claude BRENDEL, Sophie CHAPUIS, Jean-Marie DAVI, Jeannine MASNADA, Jean-Louis GENTET, Laurent TISSOT, Sabine RUY, Pascal GROSBON, Magali PERNELET, Claire-Marie VAILLOUD-DAUMAS.

Excusés : Bruno BOUILLOUX pouvoir à Magali PERNELET, Marie-Christine CHANEL pouvoir à Claude GUY, Bernard JANODY.

Jeannine MASNADA a été désignée secrétaire de séance.

### **Présentation du projet d'aménagement de la Chanaz par Mme Lucie Lemoine - Agence 01**

La consultation doit se faire début juillet avec une réponse en septembre.

Les travaux pourraient débuter à l'automne et dureraient environ 1 mois 1/2.

### **1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 mai 2017**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 16 mai 2017.

### **2 - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse**

#### **Conseil de Communauté du 29 mai 2017 :**

- Finances : Les comptes administratifs 2016, les comptes de gestion 2016 ont été approuvés. Adhésion à l'EPF pour la totalité du territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Billettique OÙRA : avenant n°7 (accompagnement par CarPostal) – convention d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers pour la vente de titres de transport (site de vente par internet « oura.com »).
- Tarification du réseau de bus TUB au 1<sup>er</sup> septembre 2017 (tarifs gelés).
- Voie verte : réalisation des travaux par la SPL Cap3B Aménagement – montant des dépenses : programmation pluriannuelle 5 781 000 €, budget 2017 : 1 275 000 € - subvention de 540 143 € au titre de la DETR.
- Programme Local de l'Habitat 2018-2024 : lancement de la démarche d'élaboration.
- Modification du tableau des emplois permanents : fixé à 640 (636 en janvier).
- Décisions prises en bureau (tarifs 2017, dématérialisation des actes préfecture, subventions, construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Jayat: voirie d'accès et avant-projet, aide à la plantation de haies bocagères, règlement intérieur du centre aquatique de la base de loisirs de la Plaine Tonique, attribution marché stade Verchère, demandes de subventions programme LEADER).

#### **Gestion des installations illicites de gens du voyage**

CA3B possède la compétence en matière « d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Sur le territoire :

- deux aires - durée d'accueil de 3 à 6 mois (Bourg-en-Bresse et Péronnas)
- deux aires de grands passages - durée d'accueil de 15 jours maximum (Viriat et Saint Denis lès Bourg)

Quatre gardiens régisseurs gèrent les structures.

CA3B invite la commune à prendre un arrêté municipal interdisant le stationnement de caravanes en dehors des aires aménagées qu'elle gère.

- **le conseil municipal approuve la prise de cet arrêté.**

### **3 - Commissions communales**

#### **. Commission communication**

- Echo de la Chanaz à distribuer

- Plan communal : la proposition comportait de nombreuses erreurs, modifications transmises le 24 mai dernier- en attente du bon à tirer.

#### **. Commission scolaire**

- Choix du prestataire pour la gestion des repas cantine :

Il est proposé de valider la proposition de Calitéo à compter de la prochaine rentrée scolaire.

- **le conseil municipal valide, à l'unanimité la proposition de Calitéo pour la gestion du service de restauration et autoriser le maire à signer le contrat à compter de septembre 2017.**

- Rythmes solaires : nouvelle réforme

*Le contexte : Généralisée en 2014, la refonte des rythmes scolaires a abouti à étaler la classe sur neuf demi-journées, dont le mercredi matin, et à créer trois heures hebdomadaires d'ateliers périscolaires.*

Le projet de décret sur les rythmes scolaires va être présenté le 8 juin prochain. Ce texte donnerait la possibilité aux maires qui le souhaitent de demander à l'inspection académique un retour à la semaine de 4 jours (8 ½ journées).

Il semble difficile d'établir une nouvelle organisation pour la rentrée 2017/2018 d'autant que cela impacte le temps de travail des agents. On peut également envisager de tirer profit de ces 2 ans de mise en place de TAP pour proposer des activités ponctuelles. Le centre de loisirs ré-ouvrirait le mercredi matin, sans problème, ayant pour principe constant de s'adapter dans l'intérêt des familles et des enfants, aux "emplois du temps" scolaires. Il est prévu de faire une consultation des parents et cette réforme sera évoquée lors du conseil d'école du 29 juin.

#### **Conseil municipal d'enfants**

- l'inauguration de l'hôtel à insectes s'est déroulée le 23 mai à 17 heures, en présence de Maxime de la Frapna, de parents et d'élus. La plaque apposée sur l'hôtel à insectes a été offerte par SFX.

#### **. Commission voirie**

- L'inauguration du mode doux : samedi 17 juin à partir de 9h30 heures pour une déambulation le long du parcours (prévoir des bénévoles), verre de l'amitié servi à l'arrivée en Bériat.

- RD64 : Rendez-vous le 2 juin avec M. Thevenard, service des routes, pour une présentation d'écluses. Poser la question du feu intelligent.

- Le radar a été positionné route de Salles.

#### **. Commission jumelage :**

25ème anniversaire le 27 mai 2017 : belle réussite, repas conviviaux, beau temps au rendez-vous. Présence de 23 allemands qui ont offert à Tossiat la bannière de leur commune. L'année prochaine les français se rendront en Allemagne, date non encore fixée.

#### **. Commission animation**

Rideaux salle des fêtes : Devis Stores Berthet à Vonnas : 4 871.52 €TTC (en cours de négociation)  
L'installation du rideau se fera avant la fête de l'école le 24 juin.

## **. Commission jeunesse et sports**

- Sécurisation de l'aire de jeux :

- ✓ Le devis d'Alexis a été signé pour un montant de 6 648,00 € TTC
- ✓ Le portillon en U a été commandé sur Achat public pour un montant de 1 245.86 € TTC, il sera installé par les employés techniques.

Le skate parc a été déplacé.

Circuit vélos : faire un plan à l'échelle. La signalisation au sol pourrait être réalisée par les agents techniques. Projet à revoir.

- A noter : Clémentine SAVOYE, originaire de Tossiat élue 1ère dauphine de Miss Cinéma 2017 et Mouhssine Ellis, Champion de France 2017 Full contact +91kg

## **. Commission environnement développement durable**

Plan désherbage : Achat de matériel et conditions d'obtention de la subvention

Les agents techniques et le maire ont participé à plusieurs démonstrations. Après concertation il est proposé l'achat d'un matériel Ripagreen (chaleur pulsée) pour le désherbage (Devis Finas Motoculture (69 GENAY) : 2 290€ HT).

Héloïse GRIMBERT (Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze) a indiqué que pour bénéficier de l'aide de l'Agence de l'Eau (80%), un montant "plancher" d'achat de matériel de 3 000 € HT est nécessaire.

## **. Projet HAISSOR**

Sur la 1ère tranche, le coût de foncier représente 242 000 €.

Dans le stade actuel de l'étude, le projet HAISSOR occupe environ 1/3 du tènement, ce qui représenterait un coût de foncier de 80 000 € pour la commune. Pour info Bourg-Habitat est en cours d'acquisition d'une des deux dernières parcelles restantes.

Constitution du dossier de candidature au projet : rendez-vous le 14/06 à 10 heures avec Bourg Habitat.

## **. Commission personnel**

- Demande de disponibilité pour convenances personnelles de la cantinière à compter du 01/09/2017.

- Emploi d'été : M. Mathias CHARVET a été retenu pour la période du 17 juillet au 4 août 2017.

- Accueil cantine/périscolaire

Suite à leur formation, les agents souhaitent faire de nouvelles propositions pour le fonctionnement de la cantine, les plus grands se servent d'ores et déjà eux-mêmes, organisation très appréciée.

## **4 - Constitution du jury d'assises**

Il convient de procéder à un tirage au sort pour le jury d'assises, parmi les électeurs de la commune, en vue de l'établissement des listes préparatoires 2018. La commune de Tossiat (1 300 habitants et +) est appelée à tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral (1).

3 noms ont été tirés au sort sur la liste électorale de la commune. Les personnes seront prévenues par courrier.

## **5 - Administration générale**

▪ **SIEA** : contribution des communes à la compétence « communication électronique »

Montant pour la commune de Tossiat :

Population :  $1\,408 \times 0.14\text{€}$  (contribution de base) +  $1\,408 \times 3\text{€}$  = 4 421.12 €.

- **Comité jumelage** : modalités de prise en charge des dépenses relatives au 25<sup>ème</sup> anniversaire  
Une partie des dépenses engagées est pris en charge par la commune. Il convient de déterminer les modalités de prises en charge de ces dépenses afin que la trésorerie accepte le paiement des factures.

Il est proposé de délibérer :

- ✓ Sur la prise en charge par la commune de dépenses relatives au 25<sup>ème</sup> anniversaire
- ✓ Sur le versement d'une subvention exceptionnelle couvrant les dépenses avancées par le comité de jumelage.

➤ **le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :**

- **le versement d'une subvention exceptionnelle au Comité de jumelage, le montant définitif à verser sera calculé sur production des justificatifs des dépenses réellement engagées ;**
- **la prise en charge par la commune des autres dépenses liées au 25<sup>ème</sup> anniversaire, étant entendu que le comité de jumelage en prend également une partie à sa charge.**

- **Subvention pour les bureaux écoliers** – sou des écoles de Journans

Des bureaux écoliers ont été récupérés à Journans pour être installés sous les préaux de l'école : initiative très appréciée de tous les enfants, enseignants et agents périscolaires.

En contrepartie, il convient de définir le montant de la subvention qui sera versée au sou des écoles de Journans. Le maire propose un montant de 50 €.

➤ **le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 50 € au sou des écoles de Journans.**

- **Département de l'Ain** : Convention cheminement piéton RD64

S'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs des deux collectivités.

➤ **Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.**

## **6 - Urbanisme**

### **- Permis de construire**

- PACCOUD David -131 chemin des Teppes : extension maison
- COURTILLY Guillaume - 416 chemin du Mas Gruzin : élévation toiture

### **- Déclarations préalables**

- PROST Gérard -851 chemin des Teppes : Mur en limite de propriété
- SPENNATO Jordan – 278 rte de la Gde Vavrette : muret autour de la maison

### **- Déclarations d'intention d'aliéner**

Néant.

## **7 – Questions diverses**

- Recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018
- Fleurissement : 1<sup>ère</sup> séance de nettoyage des massifs et jardinières le 7 juin
- Réunion CCAS : 12 juin 18h30 – plan canicule et demande de secours
- Feu d'artifice sonore le 13 juillet : prestataire France Feux – prix identique : 1 950 € TTC

- **Date prochain conseil : jeudi 6 juillet 2017 à 20 heures.**

La séance est levée à 21 heures 50.